

Au moment de rédiger ce billet, la Confédération suisse se prépare à accorder une place plus importante à la justice restaurative dans le système de lois qui régit son organisation judiciaire. Le Conseil national souhaite en effet que cette notion soit inscrite dans le Code de procédure pénale. La médiation, au cœur d'un tel projet et dont l'efficacité est reconnue, se trouve ainsi encore renforcée et sera amenée à se déployer plus largement dans les années à venir.

Cet horizon optimiste ne doit cependant pas nous faire ignorer les défis auxquels la maison genevoise des médiations a dû faire face au cours de l'année 2020, en raison de la crise sanitaire : fermeture de l'association du 16 mars au 11 mai, mise en conformité des locaux en fonction des consignes sanitaires, port du masque obligatoire en médiation dès la 2<sup>ème</sup> vague de la pandémie, probable augmentation des conflits interpersonnels suite au 1<sup>er</sup> semi-confinement, contexte général anxiogène. La maison genevoise des médiations, contre vents et marées, a heureusement pu traverser cette année en maintenant l'ensemble de ses activités de médiation et de ses prestations à la population.

Avant de parler de chiffres, nous tenons à souligner ici le soutien sans faille que nous avons reçu de nos subventionneurs, le Département de la Cohésion Sociale (DCS), qui ont tout fait pour que nos activités puissent reprendre dès la fin du 1<sup>er</sup> semi-confinement. Leur disponibilité comme la précision de leurs réponses témoignent de l'importance qu'ils accordent à notre mission et à notre professionnalisme. La mgem est reconnue comme étant à même de permettre à chacun.e de travailler sur des conflits interpersonnels, dans la sphère privée, professionnelle ou publique. En ce sens, la mgem permet d'inventer ensemble des solutions pérennes contribuant à un mieux-être collectif. Nous remercions également le Tribunal d'arrondissement de la Côte d'avoir fait confiance à la mgem en lui confiant plusieurs situations de médiation durant toute l'année 2020.

En 2020, en dépit de la crise sanitaire qui a entraîné la fermeture temporaire de nos locaux au printemps, nous avons été agréablement surpris de réaliser que nos activités de médiation ont en réalité augmenté de 21 % cette année : 296 séances de médiation (245 en 2019) malgré la fermeture de deux mois au printemps et des trois semaines habituelles en été. De plus, toujours en nous adaptant aux restrictions sanitaires, nous avons poursuivi notre travail de sensibilisation à l'attention de professionnels de domaines divers. Cet aspect de notre activité constitue un outil indispensable pour favoriser non seulement la visibilité de notre association, mais encore celle de la médiation en général et de ses richesses.

Afin d'anticiper une éventuelle augmentation des demandes pour 2021, nous avons renforcé notre équipe en y incluant deux remplaçant.e.s : Madame Mylène Barthassat et Monsieur Philippe Bavarel. Nous leur souhaitons une cordiale bienvenue comme à Madame Cilgia Caratsch, dont l'engagement en tant que médiatrice au sein de la maison genevoise des médiations a été confirmé avec bonheur.

Pour continuer à préserver notre identité d'équipe, élément indispensable pour offrir des co-médiations de qualité, nous avons réalisé deux interventions et deux supervisions en 2020. Ces temps réflexifs et collectifs, en visio-conférence, nous ont aidés à entretenir la motivation de contribuer, à l'appui de la pratique, à l'essor de la médiation et à sa connaissance comme à sa reconnaissance dans notre société contemporaine particulièrement conflictuelle.

Enfin, en termes de perspectives, nous avons décidé d'offrir une formation continue aux médiateurs et médiatrices de l'équipe intéressé.e.s, en 2021, pour renforcer notre offre et nos compétences en termes de "personne de confiance" pour différentes entreprises, associations ou services. Nous sommes, en effet, de plus en plus sollicité.e.s pour soutenir et orienter des collaboratrices et collaborateurs en souffrance au travail.

Pour conclure, en tant que Président de l'association, je tiens à remercier tout particulièrement notre équipe de médiatrices et médiateurs qui a su faire preuve de souplesse tout au long de cette année particulière et dont la disponibilité n'a jamais été mise à mal par la situation critique de pandémie. C'est avec beaucoup de gratitude et de respect, que je tiens aussi à souligner ici, non seulement l'adaptabilité de notre secrétaire-coordinatrice, Madame Coralie Blandenier, qui travaille depuis mars 2020 à domicile avec une efficacité redoutable, mais aussi le soutien inconditionnel de notre trésorière, Madame Francine Duparc, qui a soutenu aussi chaque collaboratrice et collaborateur au moment de la fermeture de la maison genevoise des médiations au printemps dernier. Pour finir, je tiens encore une fois à remercier le Département de la Cohésion Sociale (DCS), et son Conseiller d'Etat, Monsieur Thierry Apothéloz, pour sa confiance renouvelée année après année, indispensable à l'évolution de notre association.

## Comptes 2020

Les comptes de l'année 2020 sont disponibles sur notre site [www.mgem.ch](http://www.mgem.ch).

## Statistiques 2020

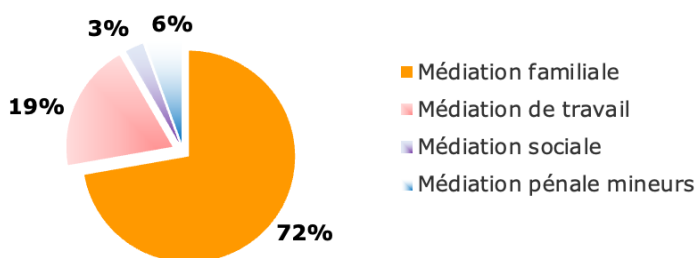
| CHAMPS                       | SITUATIONS   |                                  |                     |                                |   | SEANCES    |
|------------------------------|--|----------------------------------|---------------------|--------------------------------|---|------------|
|                              | Total des demandes traitées en 2020<br><br>Méd° commencées avant 2020 + nouvelles demandes | Médiations commencées avant 2020 | Nouvelles demandes  |                                |   |            |
| Total des nouvelles demandes |  |                                  | Médiations traitées | Médiations annulées (0 séance) |   |            |
| <b>Famille</b>               | <b>74</b>  | 22                               | <b>52</b>           | 51                             | 1 | <b>244</b> |
| <b>Travail *</b>             | <b>16</b>  | 2                                | <b>14</b>           | 10                             | 4 | <b>34</b>  |
| <b>Social/Voisinage</b>      | <b>2</b>   | -                                | <b>2</b>            | 2                              | - | <b>3</b>   |
| <b>Pénale mineurs *</b>      | <b>4</b>   | -                                | <b>4</b>            | 4                              | - | <b>15</b>  |
|                              | <b>96</b>  | 24                               | <b>72</b>           | 67                             | 5 | <b>296</b> |

\* **Mandats externes** : Trois de nos médiateurs(trices) sont personnellement mandatés(es) pour pratiquer des médiations qui se déroulent à la maison genevoise des médiations, toutefois selon les règles définies par les mandataires :

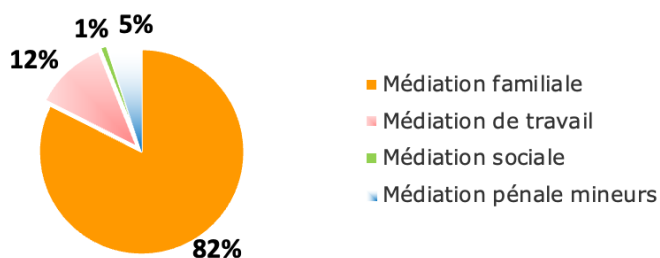
Médiation de travail : Les mandats externes concernent les médiations déléguées à deux de nos médiateurs par l'Unité psychologie du travail de la Direction des Ressources Humaines de la Ville de Genève et par une entreprise privée du canton (SIG).

Médiation pénale mineurs : Ces médiations sont déléguées par le Tribunal des Mineurs à deux de nos médiateurs qui ont été assermentés pour ce faire.

Proportion par domaine de médiation 2020 (situations)



Proportion par domaine de médiation 2020 (séances)



### L'équipe des médiatrices et médiateurs en 2020

Mesdames Cilgia Caratsch, Nathalie Favre et Maria Fuchs-Castro  
Messieurs Bruno Munari, Jean-Louis Nicou et Philippe Schneider  
En 2020, l'équipe est supervisée par Madame Pascale Rudaz Ott

### Les remplaçant.e.s

Madame Milène Barthassat et Monsieur Philippe Bavarel

### Composition du Bureau en 2020

L'équipe des médiatrices et médiateurs

Monsieur Bruno Munari (Président) / Monsieur Philippe Schneider (Vice-président)

### L'équipe administrative en 2020

Mesdames Coralie Blandenier et Francine Duparc